

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-144

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat avec la mairie de Marsonnas pour la mise à disposition de la salle de l'accueil périscolaire afin d'organiser des temps collectifs au Relais Petite Enfance « Le jardin enchanté » à Montrevel en Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la mairie de Marsonnas pour la mise à disposition de la salle de l'accueil périscolaire afin d'organiser des temps collectifs au Relais Petite Enfance « Le jardin enchanté » à Montrevel-en-Bresse ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec la mairie de Marsonnas pour la mise à disposition de la salle de l'accueil périscolaire afin d'organiser des temps collectifs au Relais Petite Enfance « Le jardin enchanté » à Montrevel-en-Bresse ;

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par les animatrices du Relais Petite Enfance « Le jardin enchanté » à Montrevel en Bresse ;
- Les séances se dérouleront à la salle de l'accueil périscolaire de Marsonnas 1 à 2 vendredis par mois selon un planning établi à l'avance et communiqué dans un délai de prévenance de 1 mois ;
- Les séances s'adressent aux enfants et aux assistant(e)s maternel(le)s du secteur du Relais Petite Enfance « Le jardin enchanté » à Montrevel en Bresse.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance